



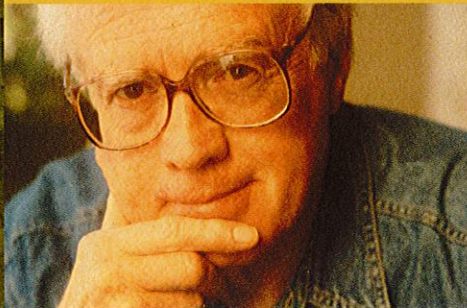
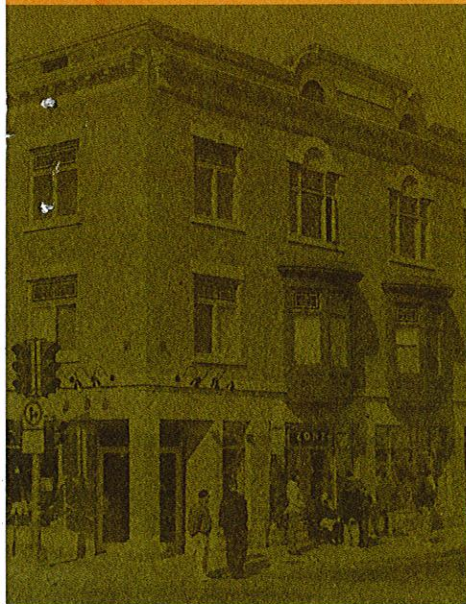
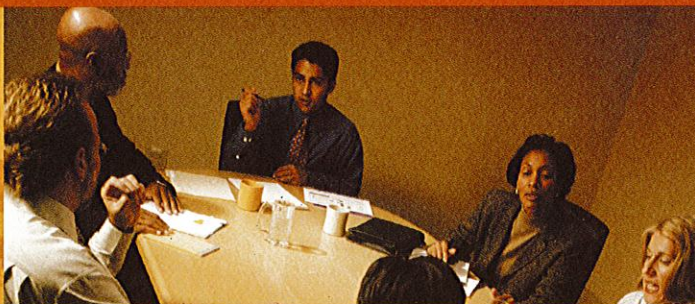
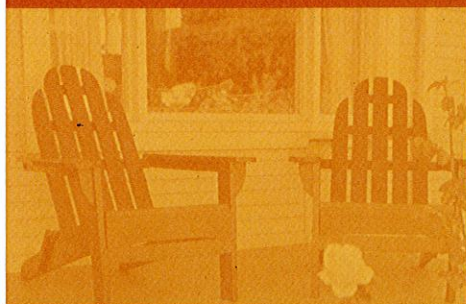
VIEUX-QUÉBEC-
CAP-BLANC-
COLLINE-PARLEMENTAIRE

RAPPORT ANNUEL 2015



Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

**VIEUX-QUÉBEC-
CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE**

RAPPORT ANNUEL 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.1 Membres au 31 décembre 2015	5
1.2 Fonctionnement	6
1.3 Participation aux assemblées	6
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement	7
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 13 AVRIL 2015 AU 25 AVRIL 2016)	8
2.1 Port de Québec (APQ)	8
2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens).....	8
2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois	9
2.1.3 Comité de relation avec la communauté du Port de Québec (CRC)/Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)	9
2.1.4 Vision d'avenir Port de Québec pour l'aménagement du bassin Louise	10
2.2 Table de concertation du Vieux-Québec.....	11
2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains.....	12
2.4 Offre de loisirs, Vieux-Québec	12
2.5 Hébergement illégal	13
2.6 Implications-interventions dans la communauté.....	13
2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons.....	13
2.6.2 Projet compost	14
2.6.3 Jardins communautaires.....	14
2.7 Participations à divers comités et autres implications	14
2.7.1 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	14
2.7.2 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire	15
2.7.3 Présentations-conférences au Conseil de quartier.....	16
2.8 Plan d'action du conseil pour 2016-2018	16
2.9 Communications, Facebook.....	18
2.10 Plaintes, interventions de citoyens (13 avril 2015 au 25 avril 2016).....	18
3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2015)	19
4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	22
4.1 Participations des membres du conseil d'administration (2015).....	22
4.2 Autres participations	22

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2015)	23
6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2015)	23
7. LE PLAN D’ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08.....	24
8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 13 AVRIL 2015 AU 25 AVRIL 2016.....	30
9. LES ÉTATS FINANCIERS.....	32

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire est heureux de présenter son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2015. Toutefois, comme pour les années passées, nous y apportons un petit complément qui permettra au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions. La période couverte pour ce complément est du 13 avril 2015 au 25 avril 2016, soit de l'Assemblée générale annuelle 2015 à celle de 2016. Des indications sont fournies dans le texte lorsque requises.

Les mandats que le conseil reçoit de l'Arrondissement ou qu'il se donne par son pouvoir d'initiative sont très exigeants et sont accomplis avec grand succès, et ce, grâce à une solide équipe d'administrateurs dédiés aux meilleurs intérêts de notre quartier.

Durant la période débutant le 13 avril 2015, quatre administrateurs ont quitté le conseil avant la fin de leur mandat en raison de leur déménagement en dehors du quartier. Ils ont été remplacés par Mmes Rachel Mathieu et Francine Rivard, ainsi que M. Laurent Généreux. Tous, présents et passés, sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement et leurs implications.

Le conseil est très heureux de rendre compte des résultats plus que satisfaisants obtenus grâce à un excellent travail d'équipe. Ceux-ci sont présentés tout au long de ce rapport. En plus des responsabilités inhérentes au conseil, ex : consultation publique consécutive aux projets de modification de zonage soumis par la Ville, s'ajoutent diverses préoccupations de la collectivité.

Encore cette année, les interventions du conseil de quartier furent nombreuses. Précisons notamment celles en lien avec la mise à niveau de notre Plan d'action 2016-2018, les recommandations sur des circuits en vélo dans notre quartier, les préoccupations de l'habitation et des dossiers de la table de concertation du Vieux-Québec, les intersections dangereuses pour les piétons, le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu, les opérations et les projets du port de Québec ainsi que les commentaires et plaintes de nombreux résidents.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont participé jusqu'à présent à plus d'une cinquantaine de réunions, de rencontres, conférences et autres événements.

Le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, notamment la table de concertation du Vieux-Québec et le comité des relations avec la communauté du port de Québec. Il a participé à toutes les rencontres et y a relayé les préoccupations du conseil. En somme, la participation du président a permis de soulever et de documenter les enjeux importants qui sont présents dans notre quartier.

Il a été aussi sollicité par les différents médias télé, radio et écrits afin d'exprimer, à plus d'une dizaine de reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Tous ces efforts investis par le conseil dans autant d'interventions représentent la voix citoyenne et s'inscrivent dans les orientations de son plan d'action, soit :

- soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle;
- promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel;
- renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, M. André Martel, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec. M. Martel a pris sa retraite en juin dernier et l'on ne saura trop le remercier chaleureusement pour son grand dévouement ainsi que M. Denis Bergeron qui l'a remplacé à ce poste. De plus, en appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs employés de la Ville, ce qui a été des plus appréciés.

M^{me} Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et présidente du comité vigilance des activités portuaires et M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif et également présidente de la table de concertation du Vieux-Québec, ont également apporté leur collaboration à la réalisation des mandats du conseil et nous les en remercions.

En terminant, nous tenons aussi à remercier notre conseillère municipale, M^{me} Anne Guérette, pour son implication et sa participation active à toutes les réunions du conseil d'administration. Nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Avril 2016

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2015

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :
La liste ici-bas est à jour en date du 25 avril 2016 avec les notes requises

Membres avec droit de vote :

Mme Hélène Larouche	Administratrice (2017) ¹
Mme Rachel Mathieu	Administratrice (2017)
Mme Francine Rivard	Administratrice (2016)
M. Tomme Byrne	Vice-président (coopté 2016)
M. Dominic Cliche	Administrateur (2017)
M. Marc-Antoine Doré	Administrateur (coopté 2016) ²
M. Laurent Généreux	Administrateur (coopté 2016) ³
M. Fabrice Patat	Administrateur (2016)
M. Gilles Piché	Administrateur (2016)
M. Alain Samson	Président (2017)

NOTE 1) Mme Hélène Larouche s'est retirée du CA en avril 2016

2) M. Marc-Antoine Doré s'est retiré en janvier 2016

3) M. Laurent Généreux a été coopté en janvier 2016

Deux postes électifs (résidentes) et un poste coopté sont vacants, en date du 25 avril 2016

Membre sans droit de vote :

Mme Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration :

Mme Ginette Amiot	Trésorière (2016)
Mme Alexandra Buthiaux	Administratrice (2016)
Mme Suzanne Dupuis	Administratrice (2015)
M. Guillaume Marchand	Administrateur (2015)
M. Alexandre Motulsky-Falardeau	Secrétaire (coopté 2016)

Secrétaire de rédaction

Mme Catherine Blaquière

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Messieurs André Martel et Denis Bergeron, conseillers en consultations publiques

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2015, outre l'assemblée annuelle et cinq assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu onze assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville et bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, au 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource à l'Arrondissement est :

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif
Téléphone : 418 641-6101, poste 3621
Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 13 AVRIL 2015 AU 25 AVRIL 2016)

2.1 Port de Québec (APQ)

Comme une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du conseil et que ses opérations ont des répercussions quotidiennes sur les résidents du territoire et principalement de certains quartiers centraux de notre arrondissement, notre conseil apporte à ce dossier tout le suivi exigé.

Au cours de la période l'APQ, dans le cadre de ses responsabilités notamment envers sa communauté, a poursuivi l'implantation d'actions comme la réalisation de la poursuite de son Plan de développement durable et de son processus environnemental de participation citoyenne (PEPC). Ces interventions de l'APQ ne sont pas étrangères aux actions posées et aux suivis apportés par les dénonciations et les mobilisations citoyennes dont celle du comité « Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » initié par M^{me} Véronique Lalande, de Limoilou. À celles-ci s'ajoute le support des conseils de quartier préoccupés par les opérations de l'APQ. De plus, les actions et suivis de notre conseil (incluant les mobilisations des résidents de Cap-Blanc) s'inscrivent dans cette voie, principalement par des participations statutaires au comité vigilance des activités portuaires et au comité de relation avec la communauté de l'APC.

2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens)

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité a été très actif s'étant réuni à 13 reprises durant la période visée. L'essentiel des travaux a porté sur la planification des travaux du comité, l'élaboration de son plan d'action, la mise en place de son site Web, la prise de connaissance de données et d'études et les démarches pour la poursuite de rencontres avec des utilisateurs de l'APQ (locataires/opérateurs).

Le comité tenait, le 11 juin, sa deuxième rencontre annuelle et y présentait son « Bilan des activités », et près de 100 personnes s'y sont présentées. Tout comme pour cette première rencontre, le bilan fût très satisfaisant et ses travaux ont permis de poursuivre avec l'APQ un dialogue constructif et une prise de conscience par celui-ci de l'amélioration de ses pratiques.

L'on se rappellera que ce comité a été mis sur pied en mai 2013 dans la foulée des actions citoyennes initiées par une résidente de Limoilou, Mme Véronique Lalande. Il est formé de seize membres, dont la moitié de citoyens représentant six conseils de quartier, dont en plus de notre conseil et de ceux du Vieux-Limoilou, Maizerets, Lairet, St-Roch, St-Jean-Baptiste, s'ajoutent deux membres de groupes environnementaux dont un provenant d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » (M^{me} Lalande). Les autres membres proviennent d'élus et de gestionnaires municipaux, d'intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du Port de Québec. La présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et conseillère municipale du district de Limoilou, M^{me} Suzanne Verreault, en assume la présidence.

Durant la période, la composition du comité a été modifiée par la démission en novembre 2015 de Mme Véronique Lalande du groupe « Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » et de l'arrivée officielle en février 2016 d'un représentant du conseil de quartier St-Jean-Baptiste.

2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois

La première livraison de granules de bois pour les silos s'est faite avec beaucoup de retard, en mai 2015, soit un an et demi après l'érection dans la controverse du premier silo. Autre retard, le premier bateau qui en a pris livraison a quitté pour l'Angleterre au début janvier 2016. Les deux silos avaient été construits dans l'urgence à la fin de 2013 et au début de 2014 parce que les premières livraisons de granules devaient arriver quelques mois plus tard.

La construction de deux silos a suscité, lors de leur construction, une grande désapprobation des résidents de Cap-Blanc, des Jardins Mérici et de différents partenaires de notre communauté. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition. Il a été reproché, et ce par un très large consensus de ces intervenants, le manque de consultation de la population en amont par le port pour la réalisation de ce projet. De plus, des craintes ont été exprimées concernant d'éventuels non-respects des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance et de bruit. Cette attitude du Port et d'Arrimage Québec a eu pour conséquence de créer un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté de la région interpellé par cette attitude.

Les opérations d'entreposage et de transbordement, reliées à de tels silos de granules de bois, représentent des problèmes bien réels notamment en matière de haut risque d'incendies et d'explosions à laquelle s'ajoute une source potentielle d'émission de poussière et de gaz toxiques¹. Conscient de ceux-ci et soucieux d'informer adéquatement la population sur les mesures de mitigations et de sécurité, Arrimage Québec organisait le 22 août 2014 une rencontre d'information avec des représentants des résidents de Cap-Blanc et des Jardins Mérici, à laquelle participait un représentant de la sécurité publique de la Ville de Québec et de l'APQ. Le président de notre conseil y a participé et les renseignements appropriés furent dûment donnés afin de répondre notamment aux préoccupations des représentants des résidents.

Il avait été par ailleurs convenu avec Arrimage Québec qu'une rencontre d'information avec la population notamment de Cap-Blanc aurait lieu peu de temps après le début des opérations si des problématiques et préoccupations particulières se manifestaient. Il est à remarquer qu'en date d'avril 2016, quoiqu'il y ait eu peu d'opérations, aucun commentaire des résidents n'a été émis. C'est un dossier à suivre et à réévaluer lors du retour de la belle saison.

2.1.3 Comité de relation avec la communauté du Port de Québec (CRC)/Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

En fait ces deux comités sont le même, en décembre 2015, le CRC changeait de nom pour devenir le CCPC en conservant essentiellement la même composition et les mêmes finalités, soit de servir de canal de communication privilégié du port avec sa communauté. À titre de rappel, au printemps 2012, Le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté (CRC) afin de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci.

Notre conseil de quartier est membre statutaire de ce comité, accompagné d'une douzaine d'autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du port : de groupes économiques, d'utilisateurs, d'environnementaux, municipaux (Lévis-Québec) et de citoyens (CCVQ). À ce jour, seul un autre conseil de quartier, celui de Maizerets, siège à ce comité.

¹ Terminal de granules de bois à l'Anse-au Foulon : l'envers de la médaille, novembre 2013; Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec

Le comité s'est réuni, tout comme l'an dernier, à cinq reprises durant la période. Les rencontres ont été consacrées à la présentation de plusieurs projets du port dont Beauport 2020, le processus environnemental de participation citoyenne ainsi que la mise à jour du Plan de développement durable et des statuts du comité. D'autres informations ont été données notamment sur les plaintes, les mesures des particules fines sur le site Web du port et une présentation de l'Alliance verte.

2.1.4 Vision d'avenir Port de Québec pour l'aménagement du bassin Louise

Après quelques années d'attente, le port rendait publique en juin dernier sa vision d'avenir pour l'aménagement d'un quartier portuaire dans le secteur du bassin Louise. Cette vision suggère le maintien et la création d'espaces publics de qualité comme une plage urbaine, la mise en place de préaux destinés à la tenue d'activités extérieures, la construction de halles de quartier pour desservir le marché de proximité, la mise en valeur de l'art public, la création d'un milieu de vie diversifiée avec la construction de maisons de ville, de condominiums et d'une offre hôtelière en plus d'espaces pour des commerces ou des bureaux.

Il s'agit essentiellement d'une proposition vision qui a été soumise à une consultation grand public via le site web du Port de Québec. Par la suite, les ajustements seront apportés au concept et en 2017-2018 l'APQ anticipe revenir à la population avec un projet final qui sera proposé cette fois-ci à une consultation via son « Processus environnemental de participation citoyenne ». La phase de réalisation devrait débiter à l'horizon de 2018.

Notre conseil a pris note des commentaires de résidents recueillis notamment lors d'une table ronde tenue, le 1^{er} décembre, par la conseillère municipale du district, Mme Anne Guérette. Il a par la suite établi sa position à cet égard et le tout a été transmis à l'APQ pour considérations

En résumé, la position du conseil est la suivante:

- Maintenir et bonifier un marché public dans le Vieux-Port pour desservir les nouveaux résidents et la population des alentours et de la région.
- Favoriser l'arrivée de nouveaux résidents dans la perspective de mixité sociale et l'arrivée de jeunes familles.
- Prévoir la réduction de circulation automobile et la limiter qu'au pourtour extérieur du bassin Louise avec les stationnements appropriés, prévoir tous les transports alternatifs et leurs intermodalités, y ajouter des navettes fluviales, personnes et vélos. Les aménagements devront inclure des zones de circulation piétonnières et vélos au pourtour du bassin à proximité du plan d'eau.
- Viser la création d'un effet WOW pour ce secteur en misant sur l'aspect maritime et en référence au fleuve par la qualité intégrée d'aménagement, l'architecture, le mobilier urbain, une signature distinctive, ex : Promenade Samuel de Champlain, des sentiers de promenade et d'interprétation et des jardins botaniques intérieurs et extérieurs avec l'intégration d'agriculture urbaine pour les résidents.
- Favoriser des bâtiments d'une hauteur maximale de 4-8 étages, de manière à protéger et mettre en valeur les perspectives et percées visuelles provenant soit du bassin ou des pourtours (ex. des remparts), éviter l'effet d'enclave et favoriser son insertion dans l'ensemble de la trame urbaine des quartiers avoisinants.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec

Les dossiers et préoccupations de la table de concertation du Vieux-Québec sont assurément au centre des dossiers prioritaires du conseil et de son Plan d'action, (voir section Plan d'action du conseil).

Cette table a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec, organisés, à l'automne 2010, par le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ). La table a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique, notamment l'établissement d'un plan d'action afin de palier à la diminution de résidants permanents dans le Vieux-Québec et de dégager un pouvoir attractif. L'objectif ultime est d'augmenter de 500 le nombre de résidants permanents dans le VQ d'ici 2021.

Notre conseil siège à cette table avec plus d'une quinzaine de représentants d'organismes, d'institutions, d'associations de commerçants, de citoyens du Vieux-Québec, de Parcs Canada de représentants d'organismes du Gouvernement du Québec, dont la députée de Taschereau, ainsi que trois élues de la Ville. Cette table est présidée par Mme Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec.

Au cours de la période, la table s'est réunie à cinq reprises. Celle-ci a été un lieu d'informations et d'échanges sur des projets prévus pour le Vieux-Québec, mais la priorité a été la finalisation de son plan d'action (incluant des actions et des porteurs) et leurs priorisations, exercice qui se terminera dans les prochains mois lors de son approbation. Par la suite, des actions plus précises et des moyens seront identifiés. L'exercice a certes été long et, à certains égards, lourd, des résultats concrets tardant largement à venir après un début qui datera de 4 ans en juin prochain.

Notre conseil a déposé, à la table, en janvier dernier sa vision des priorités du projet de Plan d'action de la table qui essentiellement se recoupe avec celles de son propre Plan d'action. Ces priorités sont l'habitation, soit par la construction de nouveaux logements, l'occupation des logements vacants aux étages sur les artères commerciales, la réduction du nombre de logements à louer, tout en favorisant des projets visant la mixité sociale, les jeunes familles et en se préoccupant des opportunités offertes par le développement de projets à l'îlot Charlevoix (ex. Budget) et St-Louis de Gonzague. À celles-ci, s'ajoutent un mix-commercial de services et commerces répondant aux besoins des résidants, ainsi que la mise en place des moyens permettant de créer une vie de quartier de qualité passant entre autres par l'amélioration du sentiment d'appartenance.

Nous avons aussi souligné l'importance d'avoir un plan musclé de revitalisation du Vieux-Québec doté de moyens bien identifiés, d'échéanciers rigoureux et de supports financiers et administratifs clairement imputable. De plus, sur un sujet préoccupant à terme, déménagement de l'Hôtel-Dieu, le conseil a demandé que la table insère cette préoccupation dans son Plan d'action.

Il est à noter que les priorisations des actions du Plan d'action de la table touchent 6 axes : commerces-services, habitation, mobilité, arts-cultures, tourisme-patrimoine et communication-promotion.

Le 8 mai 2014, la table tenait un forum réunissant près de 80 personnes représentant un large éventail d'intervenants intéressés à partager leurs expertises. Ceux-ci se sont concertés afin d'identifier de nouvelles actions pour rendre le Vieux-Québec plus attrayant et, ainsi répondre aux objectifs de la table telle qu'augmenter le nombre de résidants permanents. Les présentations de cette journée, notamment constituées d'études des plus pertinentes sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire » et sélectionner l'onglet « grands dossiers ».

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains

Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus, tel qu'annoncé le 26 mars 2013 par la première ministre du Québec de l'époque, M^{me} Pauline Marois et normalement confirmé par l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, poursuit toujours son cours.

Le Vieux-Québec est très préoccupé des graves impacts notamment socio-économiques de ce projet sur son territoire. À cet égard, notre conseil, de concert avec la table de concertation du Vieux-Québec, suit ce dossier avec beaucoup d'attention et a, à nouveau, fait connaître publiquement ses inquiétudes comme il l'a déjà fait dans le passé.

Le terrain de l'îlot Charlevoix (ancien budget) a été acquis par la Ville et un projet commerces au rez-de-chaussée et de logements aux étages verra éventuellement le jour. La ville étudie actuellement les options possibles et des promoteurs sont ou seront approchés afin de soumettre des propositions.

Les terrains de l'îlot St-Louis de Gonzague-Nazareth n'ont pas encore été mis en disponibilité. Certains groupes de citoyens et le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'activent depuis plus d'un an à ce que ces immobilisations soient réservées pour des logements locatifs développés selon le modèle coopératif ou autre modèle favorisant la mixité sociale et l'établissement de jeunes familles dans le quartier, en priorité. Des condominiums pourraient s'y insérer également dans une perspective de mixité sociale. Ces terrains sont d'une grande valeur pour la vitalisation du Vieux-Québec et le conseil s'est déjà positionné à cet égard.

2.4 Offre de loisirs, Vieux-Québec

En concordance avec notre Plan d'action et ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance, nous déplorons, encore cette année, la pauvreté de l'offre de loisirs dans le Vieux-Québec.

Le conseil a poursuivi ses réflexions à cet égard dans la poursuite des démarches déjà entreprises ces dernières années avec l'arrondissement. Dans cette perspective, il apparaît pertinent qu'un organisme de loisirs doive être créé dans le Vieux-Québec, facilité éventuellement par un OBNL, permettant de mettre à contribution les divers équipements et ressources notamment de certains organismes culturels et institutions scolaires.

Le conseil poursuivra ses réflexions dans la perspective où des organisations scolaires, culturelles ainsi que de gens d'affaires se sont montrés intéressés à apporter une collaboration, ce qui à terme permettrait d'offrir aux résidents une offre de loisir distinctif et à valeur ajoutée. Au départ, une offre modeste pourrait être développée et ensuite augmentée graduellement en fonction des besoins.

Les moindres interventions, même modestes, méritent toute notre attention et cette année notre conseil a été sensibilisé à un besoin visant une augmentation d'heures de bain libre pour adulte à la piscine du Collège François-de-Laval. La piscine est accessible aux résidents suite à une entente avec la Ville de Québec, ceux-ci semblent enthousiastes pour cet équipement sportif.

Un sondage à la fois électronique et papier, conduit via les réseaux sociaux et physiquement sur place à la piscine, sera mis sur pied incessamment pour rejoindre le plus d'utilisateurs actuels et potentiels possible pour ainsi déterminer quels moments seraient les plus appropriés pour des heures additionnelles.

2.5 Hébergement illégal

Quoique ce dossier n'ait pas suscité d'actions particulières au cours de l'année, il n'en demeure pas moins une sérieuse préoccupation pour le Vieux-Québec.

Les résidants du Vieux-Québec ont accueilli avec satisfaction les encadrements législatifs du Gouvernement du Québec (dit projet de loi 67, automne 2015) concernant les locations « Airbnb » à des touristes. Cet encadrement serait de nature à viser ceux qui font, dite opération commerciale, de la location sur une base régulière et en s'affichant publiquement. Cela devrait aider à soulager la pression que le Vieux-Québec connaît en regard de l'hébergement illégal.

De plus, le conseil est très sensible aux moyens et approches que la Ville utilise. À cet égard, il a adopté l'an dernier une résolution (CA-13-51) s'adressant à la Ville afin de demander l'assouplissement, des procédures de plainte concernant les contrevenants à la réglementation, la publication d'une liste des contrevenants et l'implication des résidants dans la dénonciation des illégaux.

2.6 Implications-interventions dans la communauté

Certaines initiatives citoyennes s'inscrivent bien dans notre Plan d'action dans la perspective d'une qualité de vie de quartier et méritent notre appui.

2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons

Des résidants ont porté à l'attention du conseil que l'aménagement de certaines intersections dans le quartier pouvait représenter un risque pour la sécurité des piétons.

Certains de ces aménagements ont fait l'objet d'une présentation donnée par M. Laurent Généreux, résidant, lors d'une réunion régulière du conseil en octobre dernier, suite à laquelle une demande a été transmise au Bureau des transports de la ville de Québec, afin de s'enquérir si ces intersections étaient à l'étude. À titre d'exemple les intersections Buade et des Jardins, d'Auteuil et Dauphine ainsi que Côte du Palais, Dinan et des Remparts.

Le conseil est préoccupé par la sécurité des résidants, travailleurs et visiteurs qui circulent sur son territoire par des déplacements automobiles, transport en commun, mais aussi piétonnier, en fait la marche est aussi le moyen de transport privilégié pour près de 8 000 déplacements quotidiens.

Cette réflexion sur la sécurité des aménagements pour les piétons s'inscrit dans les objectifs du Plan de mobilité durable de la ville de Québec, qui vise notamment à « *assurer l'accessibilité aux lieux d'emploi, d'études, d'affaires et de loisirs par des modes de déplacement autres que l'automobile* » et propose d' « *encourager la marche et le vélo à des fins utilitaires en améliorant les conditions de sécurité selon les saisons* » ². La sécurité des aménagements pour les piétons fait aussi écho au Plan d'action 2016-2018 du conseil et des préoccupations de la Ville.

Au cours de la prochaine année, le conseil souhaite poursuivre le travail amorcé sur les aménagements hasardeux pour les piétons, documenter la situation, solliciter les avis et les commentaires des résidants. Par la suite, suggérer un certain nombre d'améliorations à l'administration et se pencher sur d'autres irritants.

² <https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/transport/docs/PlanMobiliteDurable.pdf> (pp. 31)

2.6.2 Projet compost

À l'automne 2015, en collaboration avec le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ), un sondage a été distribué aux résidents du quartier pour connaître l'intérêt de ceux-ci dans le compostage communautaire. Au total, 54 personnes ont répondu, dont 44 ont manifesté un intérêt. Fort de ce résultat, un projet a été élaboré et la recherche d'un emplacement entreprise. Grâce à sa collaboration, le diocèse de la Cathédrale Holy Trinity a gracieusement accepté d'accueillir le site de compostage sur ses terrains. Le conseil de quartier a alors accepté le 29 mars de formuler à la Ville une demande de financement à partir du fond d'initiative du conseil. Ce financement, s'il est accepté, permettra d'implanter le site (achat du matériel et main-d'œuvre pour l'installation), mais est conditionnel à ce que la Ville intègre ce nouveau site dans son programme déjà existant, programme qui finance durant la saison estivale l'entretien hebdomadaire des sites par l'organisme Craque-Bitume dans les quartiers centraux.

2.6.3 Jardins communautaires

Le conseil de quartier souhaite favoriser la rencontre et l'établissement des liens entre les citoyens du quartier par l'entremise du jardinage communautaire. Une action a été inscrite dans le Plan d'action du conseil de quartier à cet effet. Actuellement, des citoyens ont démarré un jardin collectif sur les terrains de la Cathédrale Holy Trinity, qui en soit est une superbe et généreuse opportunité. Le conseil de quartier évaluera, au cours de la prochaine année si un projet sur un autre terrain, par exemple sur ceux de l'Hôtel-de-Ville, serait possible. En effet, le conseil de quartier estime qu'il serait souhaitable que ce nouveau lieu public se voie approprié par les résidents du quartier. Le jardinage permettrait également d'établir un lien entre les résidents du quartier et les touristes de passage.

2.7 Participations à divers comités et autres implications

Notre conseil participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec, par notre arrondissement, par d'autres conseils de quartier. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidents de notre quartier et pour lesquels le conseil juge son implication incontournable. Ce fut le cas cette année pour notre implication à la table de concertation Vélo.

2.7.1 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Pour suivre les travaux de la Ville dans la révision de son Plan de développement du réseau cyclable (PDRC, 2008), une table de concertation vélo, composée de représentants de conseils de quartiers a été mise sur pied à l'initiative du conseil de quartier de Maizerets. Elle avait reçu, pour sa constitution, l'appui de la table de concertation des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de La Cité Limoilou. Il s'agit d'une structure inspirée d'une recommandation du PDRC de 2008, qui prévoyait la constitution d'une « table de concertation sur l'usage du vélo », mais qui n'avait finalement pas été mise en œuvre par la Ville.

La table de concertation vélo est composée des représentants de 27 conseils de quartier. Comme son nom l'indique, elle est une instance de concertation. En ce sens, elle offre un forum pour discuter des enjeux communs rencontrés dans les différents quartiers en ce qui a trait à l'utilisation utilitaire du vélo. Elle formule des propositions de recommandations qui sont soumises aux conseils de quartiers, qui ont la liberté de les adopter ou non, avec ou sans modifications. Elle offre aussi à la Ville une tribune unique pour informer et consulter les conseils de quartiers sur les questions relatives au vélo.

La table de concertation vélo s'est réunie à cinq reprises à partir du mois de mars 2015. Ses travaux se sont concentrés sur 1) sa reconnaissance officielle par la Ville; 2) la formulation de principes devant guider l'action et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo (adoptés par résolution dans les conseils de quartier); 3) l'identification des points dangereux, faisant partie ou non du réseau cyclable; 4) la discussion de la nouvelle vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec.

2.7.2 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire

À la suite des rencontres de la table vélo et à l'instar de plusieurs autres conseils, le conseil de quartier VQ-CB-CP a adopté une résolution pour souligner les enjeux spécifiques que soulève la vision des déplacements à vélo pour son quartier.

Notre conseil adoptait en janvier dernier la résolution CA-16-05 concernant la consultation vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour notre quartier.

Cette résolution souligne l'appui du conseil à la vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, déplacement utilitaire, réseau touristique, impact économique et ville durable, mais déplore le fait qu'aucun des 68 projets prioritaires mis de l'avant dans la vision ne vise le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire. Le conseil a donc proposé à la Ville d'étudier cinq parcours/tronçon pour développer la pratique du vélo utilitaire. Un de ces trajets passant par la rue des Remparts aurait également une vocation touristique. Le choix des trajets a été basé sur un recensement des principaux pôles générateurs de déplacement du quartier et des quartiers limitrophes. Ceci inclut, entre autres pour le quartier VQCBCP : la traverse de Lévis, la promenade Champlain, les établissements d'éducation, les édifices à bureaux, l'école navale, les musées et les établissements hôteliers. L'analyse a également considéré les principaux axes commerciaux (St-Paul et St-Jean) qui ne sont pas présentement desservis par des voies cyclables officielles. Les grands pôles générateurs de déplacement du secteur St-Roch localisés près du boulevard Charest et des rues St-Joseph, de la Couronne et Dorchester ont également été pris en compte dans le choix du tronçon 1 visant à relier le secteur du bassin Louise au centre d'affaires principal de la Basse-Ville. Les représentants de notre conseil de quartier à la table de concertation vélo ont également mis à contribution leur expérience de circulation à vélo dans le quartier et leurs observations de trajets utilisés naturellement par les cyclistes en regard des propositions suivantes :

- Tronçon 1 : Le développement d'un lien entre le site actuel du marché du Vieux-Port et le centre du quartier St-Roch. À partir de St-Roch ce tronçon permettrait également un accès plus aisé aux quartiers Vieux-Limoilou, St-Sauveur, Lairet, Vanier etc..
- Tronçon 2 : Aménager un lien sur le boulevard Jean Lesage qui permettrait de relier efficacement la piste cyclable existante sur le pont Samson au haut de la côte du Palais.
- Tronçon 3 : Créer un circuit panoramique passant par la rue des Remparts qui permettrait également un trajet vélo avec une pente raisonnable à partir du haut de la côte du Palais (ou côte Dinan) vers les destinations de la partie haute de la ville fortifiée.
- Tronçon 4 : Considérer l'ajout d'une boucle de circulation vélo à la Haute-Ville qui permettrait d'accéder aux zones commerciales de la rue St-Jean ainsi qu'aux destinations de la ville fortifiée.

- Tronçon 5 : Aménager une bande cyclable à contresens sur la partie est de la rue St-Paul entre l'intersection de la côte Dinan et l'intersection de Sault-au-Matelot. Puis aménager une voie désignée sur la côte Dinan.

De plus, la résolution recommande de prévoir des stationnements vélo au bas des pentes, telles que la Côte Dinan, la Côte du Palais/Côte de la Potasse, Côte du Colonel d'Embourgès (qui mène à l'escalier en réparation) et Côte de la Montagne/Funiculaire du Vieux-Québec et de considérer l'intégration de gouttières à vélo dans le développement ou la réfection d'escaliers.

En terme de signalisation, il a été proposé que la Ville considère l'amélioration de la signalisation d'intersections problématiques, notamment celle où se croisent la Côte du Palais, la rue des Remparts et la Côte Dinan, pour faciliter la cohabitation actuellement très difficile entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Le conseil a également recommandé qu'une voie de circulation cycliste isolée des autres usages (circulation piétonne, accès aux embarcations et circulation automobile) soit prévue dans le réaménagement de la Place des Canotiers et du terminal portuaire.

2.7.3 Présentations-conférences au Conseil de quartier

En plus des présentations faites dans le cadre de notre Plan directeur de quartier, voir section « 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2015) » le conseil reçoit des représentants d'organismes ou d'individus intéressés à nous présenter des sujets et préoccupations qui interpellent le conseil :

- Conférence de M. David Mendel, conférencier et historien, le 13 avril 2015 à l'Assemblée annuelle du conseil au Holy Trinity Church, conférence découverte sur le Vieux-Québec, « Le Vieux-Québec recèle de nombreux trésors et une richesse historique dont certains aspects sont méconnus et la Cathédrale Holy-Trinity en est un ».
- Présentation de Mme Lise Mercier, chargé de projet pour l'organisme AGIR en santé mentale, le 11 mai 2015, présentation « Vivre en maison de chambre dans la ville de Québec »
- Présentation de Mme Merien Bélaïchouche, coordonnatrice de l'organisme Graff'cité, le 8 février 2015 présentation sur les graffitis dans l'arrondissement et particulièrement dans le Vieux-Québec et les moyens pour les faire disparaître.

2.8 Plan d'action du conseil pour 2016-2018

Le dernier plan d'action du conseil de quartier a été adopté en novembre 2012. Initialement prévu pour les années 2012-2013, ce plan d'action a guidé les membres dans leurs travaux et décisions rendues jusqu'en 2015. Le temps était venu de le mettre à jour.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur les enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Le conseil de quartier s'est doté d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite participer au développement harmonieux du quartier avec la collaboration des citoyens et d'autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Les trois grandes orientations du plan d'action précédent sont maintenues pour 2016-2018 soit :

1. CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENIELLE ET VIE QUOTIDIENNE
2. PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL
3. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS.

Pour chacune de ses orientations, le conseil de quartier a identifié des objectifs, des moyens et des actions spécifiques à accomplir, notamment sur la base des priorités et suggestions des citoyens consultés. Le plan d'action et la consultation électronique/sondage peuvent être consultés sur la page web du conseil sur le site de la ville à l'onglet « Réalisations ».

Les citoyens, qui ont exprimé leurs opinions lors de la consultation électronique, ont notamment réitéré leurs préoccupations concernant la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle et, à cette fin, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les priorités recensées sont les suivantes :

1. Services de proximité;
2. Verdissement;
3. Logement abordable;
4. Sécurité, diversité et flexibilité des transports;
5. Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

Concernant la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, les priorités sont l'intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions et la rénovation des bâtiments historiques.

Parmi les actions proposées, certaines s'illustrent par leur originalité par rapport au plan d'action précédent, notamment :

- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.
- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de lieux, tels un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.
- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

2.9 Communications, Facebook

En complément des communications statutaires normées propres aux convocations et avis, le conseil utilise régulièrement sa liste d'envoi qui s'établit à près de 170 abonnés. Cette liste augmente de près de 20% annuellement.

De plus, cette année le conseil a amélioré sa visibilité et a augmenté significativement son activité sur Facebook. Il prévoit poursuivre dans cette voie en 2016-2017, de manière à toujours mieux rejoindre ses membres et toute personne ou organisation intéressée par ses activités. Il n'a pas eu recours à de la publicité payée.

À titre d'exemple, le nombre d'adhérents à la page est passé de 63 au 13 avril 2015 à 165 au 12 avril 2016 (162 %). La portée des publications ainsi que les mentions J'aime, les commentaires et les partages sont considérablement en hausse en comparaison de la deuxième moitié de l'année 2014 (données pour la première moitié non disponibles).

www.facebook.com/vieuxquebecbcp

2.10 Plaintes, interventions de citoyens (13 avril 2015 au 25 avril 2016)

Nous intervenons auprès de l'arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci n'aient pu obtenir de réponses satisfaisantes à leurs requêtes légitimes et répétées. Ce fut le cas encore cette année de certaines plaintes. Dans les années précédentes, jusqu'il y a deux ans, nous relevions les plaintes et requêtes adressées à la Ville relativement au territoire de notre conseil. Les données que nous utilisions provenaient de l'arrondissement et permettaient de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidants (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution. Toutefois, cette année, tout comme l'an dernier, il n'a pas été possible d'obtenir ces informations, nous déplorons grandement cette situation et espérons que celle-ci se règlera prochainement.

Nous vous présentons ici-bas une liste des demandes d'intervention écrites reçues du public durant la période :

- Bruits sur Dalhousie, St-André, motos et autos bruyantes, manque de surveillance
- Dégradations, esthétique rue Dalhousie, trottoirs rappreciés
- Dangerosité piste cyclable rue St-André
- Maintien du marché du Vieux-Port
- Autobus en arrêt, moteurs en marche devant le 107, quai St-André
- Délabrement pourtour piétonnier bassin Louise
- Festibière problèmes de bruits, ex : camion réfrigéré et achalandage festif
- Bruits importants et tard, salle des promotions Collège François-de-Laval
- Inquiétudes projet immobilier rue Terrasse-Dufferin
- Insuffisance de stationnement, secteur Vieux-Port
- Red Bull Crashed Ice, bruits des génératrices et du son, résidants rue d'Auteuil
- Manque de commerces et de service de proximité dans le Vieux-Port

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2015)

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2015, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier exerce un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil de quartier.

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif, de janvier à décembre 2015

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11070 Hb, autorisation de la fonction C20 restaurant, retrait du pourcentage des grands logements, affichage de type 2 patrimonial, projet de café au 540, rue Champlain, R.C.A.1V.Q. 223 15 janvier 2015.	À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11070 Hb, R.C.A.1V.Q. 223.	Semblable à la recommandation.
Consultation Urbanisme et zonage	Période de fermeture de certaines rues de Place Royale à la circulation automobile : rues Notre-Dame, Sous-le-Fort, Saint-Pierre (entre du Porche et Sous-le-Fort), du Porche (entre Saint-Pierre et Notre-Dame) et la Place Royale	Résolution concernant le secteur de la Place Royale : à l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de donner suite au projet de modification à la circulation dans le secteur de la Place Royale : rues Notre-Dame, Sous-le-Fort, Saint-Pierre (entre du Porche et Sous-le-Fort), du Porche (entre Saint-Pierre et Notre-Dame) et la Place Royale. Dans ces rues : interdire la circulation de 11 h à 24 h, à l'année; maintenir le stationnement 20 minutes en zone D-1; maintenir la tolérance de stationnement pour 5 véhicules à l'église. Malgré ce qui précède concernant l'interdiction de circulation, les exceptions suivantes sont maintenues : taxis; véhicules de transport adapté; véhicules de secours; véhicules des propriétaires, locataires, résidents pour accéder aux immeubles ou en sortir.	Semblable à la recommandation.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	9 mars 2015	Résolution concernant la rue du Porche : à l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de procéder à l'analyse de la circulation automobile dans le tronçon de la rue Saint-Pierre (entre côte de la Montagne et du Porche) et du Porche (entre Saint-Pierre et Dalhousie) afin d'évaluer la pertinence d'y appliquer la nouvelle réglementation proposée pour le secteur de la Place Royale.	
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 212 178, 1212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724184 du cadastre du Québec. R.C.A.1V.Q. 251 12 août 2015	Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 212 178, 1212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724184 du cadastre du Québec. R.C.A.1V.Q. 251 sous condition de la mise sur pied d'un comité conciliatoire qui aura à disposer des questions soulevées sur la stratégie de relocalisation durant la soirée de consultation du 12 août	Semblable à la recommandation
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11101HB et une zone de fortes pentes dans le secteur de la Terrasse-Dufferin», R.C.A.1V.Q. 241 14 septembre 2015	Étant donné le manque d'information fournie sur le projet, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de ne pas donner suite aux deux demandes déposées. Toutefois, le conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire pourrait reconsidérer sa décision s'il y avait une présentation du projet d'ensemble par les promoteurs et qui serait soumis à une consultation publique.	Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement modifié (différent de la recommandation du conseil de quartier).
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11021Md (85, rue St-Pierre-transformation d'une maison de chambres et résidence de tourisme) R.C.A.1V.Q. 249 13 octobre 2015	À la majorité, recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11021Md (85, rue St-Pierre-transformation d'une maison de chambres et résidence de tourisme) R.C.A.1V.Q. 249	Semblable à la recommandation.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11101Md (1225, Cours du Général-De Montcalm-Hôtel Le Concorde) R.C.A.1V.Q. 255 13 octobre 2015	Quoique 4 personnes se sont abstenues de voter, 3 personnes recommandent au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé «Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11101Md (1225, Cours du Général-De Montcalm-Hôtel Le Concorde) R.C.A.1V.Q. 255	Semblable à la recommandation.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif, de janvier à mars 2016

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11051Ma, R.C.A.1V.Q. 270 (25, rue Saint-Louis) 29 mars 2016.	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11051Ma, R.C.A.1V.Q. 270 (25, rue Saint-Louis, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire), mais en apportant les modifications suivantes : - Autoriser un magasin d'alimentation de 200 mètres carrés comprenant une aire de dégustation d'au plus 50% de la superficie du magasin d'alimentation; - Autoriser une terrasse d'une superficie maximale de 50% de la superficie du magasin d'alimentation; - Maintenir tel quel les autres conditions de la grille de zonage actuellement en vigueur et n'y apporter aucune autre modification.	En attente d'une décision du conseil d'arrondissement.

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Participations des membres du conseil d'administration (2015)

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidents du quartier, le conseil participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres informelles de concertation des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'arrondissement afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier un mandat à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. Au 25 avril 2016, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Comités de la ville, organismes ou regroupements	Délégué
Table de concertation du Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de relations avec la communauté — Port de Québec (nouveau nom : Comité de cohabitation Port communauté)	M. Alain Samson
Dossiers sur la circulation, le transport et le stationnement	MM. Laurent Généreux, Fabrice Patat, Dominic Cliche
Dossier sur la piétonisation	Mme Rachel Mathieu, MM. Laurent Généreux, Dominic Cliche
Dossier habitation, logement	MM. Alain Samson, Dominic Cliche
Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Alain Samson
Table de concertation Vélo des conseils de quartier	MM. Dominic Cliche, Pierre Baillargeon
Loisirs organisés dans le Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault)	M. Alain Samson
Comité sur le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur	M. Dominic Cliche
Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Dominic Cliche
Grands événements	M. Alain Samson
Dossier compost, qualité de vie de quartier, communautaire	Mme Rachel Mathieu

4.2 Autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par la Ville et par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. Comme par les années passées les membres ont participé à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2015)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Les principaux points soulevés par le public ont été :

- Transformation de logements locatifs en condos;
- Les projets à venir portant sur la maison Kent;
- La dangerosité de certaines intersections du quartier pour le public qui circule à pied;
- Les travaux prévus à l'édifice Chauveau;
- La réforme du processus de consultation publique.

Afin de prendre connaissance de tous les points soulevés par les citoyens et les citoyennes, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2015)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Les principaux points mentionnés par la conseillère ont été :

- Le marché public du Vieux-Port;
- Le plan triennal des immobilisations;
- Une demande d'analyse du zonage de la zone où est situé le Café Tudor;
- Le stationnement Dalhousie;
- Le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Québec;
- Sa rencontre citoyenne;
- Le réaménagement du bassin Louise, la place des Canotiers;
- Le projet Le Diamant de Robert Lepage;
- Le comité de relocalisation des usagers du stationnement Dalhousie
- L'habitation et le logement dans le Vieux-Québec, notamment les îlots St-Louis de Gonzague et Charlevoix et les logements vacants
- Table de concertation du Vieux-Québec;
- Artères commerciales et Société de développement commercial.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des points soulevés par la conseillère, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

7. LE PLAN D’ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08

Plan d’action 2016 – 2018

Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

« Le plan d’action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d’administration »³. Le dernier plan d’action du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire (*ci-après* : le conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d’action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu’à maintenant. Il s’avère néanmoins essentiel, aujourd’hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu’il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidants du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s’est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l’automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidants permanents et l’accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidants permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l’Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d’action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d’action pour 2016-2018.

Le conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s’est prononcé sur divers travaux de construction et d’aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C’est pourquoi l’orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d’un quartier »⁴. Pour s’assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l’orientation visant le « Renforcement des liens entre le conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le conseil de quartier propose l’adoption d’un plan d’action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d’inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d’action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l’adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

³ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

⁴ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

Plan d'action 2016 – 2018

ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDEN- TIELLE ET VIE QUOTIDIENNE		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidants sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)	1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidants permanents, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - des résolutions du CA en lien avec cet objectif; - des interventions auprès de divers comités tel que la table de concertation du VQ, le comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif; - des initiatives propres au conseil de quartier; - des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en lien avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent. - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidants permanents. - Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o L'offre de loisirs; o Les services de proximité et le marché du Vieux-Port - Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Services de proximité; o Verdissement; o Logement abordable; o Sécurité, diversité et flexibilité des transports; o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidants du quartier	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidants, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidants permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du conseil de quartier. - Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen. - Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes. - Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
---	---	--

ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL

OBJECTIF	MOYENS	ACTIONS
2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier	<p>2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents; - des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le comité d'orientation Grande Allée. - Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions; o Rénovation des bâtiments historiques.

	<p>2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent. - Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant. - Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.
--	---	--

ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
3.1 Accroître la visibilité du conseil de quartier auprès des citoyens	3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment : -Liste d’envoi (courrier électronique); -Page Facebook officielle; -Médias locaux; -Interventions du Président dans les médias lorsque sollicité.	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique de gestion des médias sociaux. - Accroître notre réseau Facebook en s’abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville. - Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias; - Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l’attention du conseil de quartier. - En informer nos membres au moyen de la liste d’envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.
	3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.	<ul style="list-style-type: none"> - Informer nos membres au moyen de la liste d’envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent. - Intervenir dans les médias, lorsque pertinent. - Publier les résultats de toutes les consultations publiques du conseil de quartier.

	<p>3.2.3 Consulter activement les membres du conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt;- Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc;- Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent.- Tenir des rencontres de discussion avec les résidants sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.
--	---	---

8. LES SUIVIS DES RÉSOLUTIONS DU 13 AVRIL 2015 AU 25 AVRIL 2016

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
2015-04-13	<u>CA-15-29</u> Appui à la création de la table de concertation du Plan directeur du réseau cyclable		Table Vélo des conseils de quartier	Transmis
	<u>CA-15-30</u> Nomination des représentants du conseil de quartier à la table de concertation du plan directeur du réseau cyclable		Table Vélo des conseils de quartier	N/A
	<u>CA-15-31</u> Prise de position concernant la nouvelle gestion des matières résiduelles.		Autorisation donnée au président de prendre position sur ce dossier	N/A
2015-05-11	<u>CA-15-38</u> Marché du Vieux-Port, pour son maintien et pour une offre équivalente dans le VQ et création d'un comité service de proximité avec CCVQ et SDC.		Organisations visées	En cours
2015-09-14	<u>CA-15-43</u> Nomination de personnes (2 résidents) au sein du comité conjoint de conciliation avec la Ville de Québec, réf fermeture stationnement Dalhousie		Ville de Québec CCVQ	En cours
	<u>CA-15-49</u> Adoption d'une politique portant sur les médias sociaux, (Réf. conseil VQCBCP)		Responsables et collaborateurs médias sociaux	N/A
2015-10-13	<u>CA-15-55</u> Principes devant guider les actions et la politique de la Ville de Québec en faveur du vélo.		Table Vélo des conseils de quartier	Transmis
	<u>CA-15-56</u> Constitution d'un groupe de travail relatif au réseau piéton du Vieux-Québec.			
2015-11-09	<u>CA-15-58</u> Disponibilité du conseil de quartier à être consulté en amont, réf ex. l'îlot Charlevoix.		Décideurs, ex Mme Julie Lemieux	En cours
2016-01-11	<u>CA-16-06</u> Dépôt du document Priorisation du Plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, réf. document élaboré par le conseil		Table de concertation du Vieux-Québec	Déposé à la Table le 14 janvier 2016
	<u>CA-16-07</u> Position et demande du conseil concernant la vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour le Vieux-Québec		Mmes Julie Lemieux et Suzanne Verreault Table Vélo des conseils de quartier	A été expédié

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Suivis
2016-02-08	CA-16-08 Adoption du Plan d'action triennal du conseil de quartier, 2016-2018		N/A	N/A
	<u>CA-16-09</u> Dépôt d'un document de réflexion portant sur l'avenir du bassin Louise et du marché du Vieux-Port, réf. Consultation vision d'avenir du port		Port de Québec	Transmis
2016-03-14	<u>CA-16-10</u> Lettre à L'Industrielle Alliance réf. rue Terrasse Dufferin		Industrielle Alliance	
	<u>CA-16-13</u> Projet compostage			
	CA-16-14 Demande à l'Arrondissement, budget initiative pour le projet compost		Arrondissement La Cité Limoilou	
	CA-16-15 Document intersections dangereuses			
	CA-16-16 Désignation de M. Laurent Généreux pour agir réf. Intersections dangereuses			

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2015

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	635 \$	678 \$
Subvention à recevoir	0 \$	0 \$
	<u>635 \$</u>	<u>678 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>300 \$</u>	<u>170 \$</u>
Actif net		
Affecté	300 \$	170 \$
Non affecté	<u>335 \$</u>	<u>508 \$</u>
	<u>635 \$</u>	<u>678 \$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
	<hr/>	<hr/>
		\$
Produits	0 \$	84 \$
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	992 \$	1143 \$
Projet		
Subventions – Autres	0 \$	5050 \$
	<hr/>	<hr/>
	992 \$	6277 \$
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Fonctionnement	1165 \$	2704 \$
Projets	0 \$	3422 \$
	<hr/>	<hr/>
	1165 \$	6126 \$
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits par rapport aux charges	(173) \$	151 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	508 \$	357 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	335 \$	508 \$
	<hr/>	<hr/>
	335 \$	508 \$
	<hr/>	<hr/>

Au nom du conseil de quartier :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.